

Le Maire de Sannois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122-22, L 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique, articles L 2123-1 et R 2123-1,

Vu la délibération n° 2020/32 du 03 juillet 2020 du Conseil municipal portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Vu l'arrêté n°2022/92 du 13 décembre 2022 portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux,

Considérant qu'il y a lieu d'établir un marché public n°23009 de Service, relatif à une prestation d'organisation de séjours été.

**DECIDE :**

**Article 1 :** De signer le marché n°23009 de Service suivant :

| Décision n° | ATTRIBUTAIRE                                              | OBJET                                                    | Montant     |
|-------------|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|-------------|
| 2023/26     | Association « RAID AVENTURE ORGANISATION »<br>28100 DREUX | Contrat de séjours été - Au domaine le Cathare à BELFLOU | 5 916 euros |

**Article 2 :** La date prévisionnelle d'exécution des prestations est du 21 au 26 août 2023.

**Article 3 :** Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

**Article 4 :** La Directrice Générale des Services de la Ville de SANNOIS et Madame le comptable public du service de gestion comptable d'Ermont, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 5 :** La présente décision est transmise en Sous – Préfecture et fera l'objet d'une communication au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Accepte dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil Municipal m'a conférée par sa délibération du 03 juillet 2020  
SANNOIS, le 15 mars 2023

Pour le Maire et par délégation  
**Laurence TROUZIER-EVEQUE**



Pour le Maire  
Par délégation  
Directrice Générale des Services

**C. NOUAILHETAS**



Adjointe au Maire  
En charge de la Sécurité, Tranquillité Publique et Prévention,  
Circulation, Stationnement et Transport  
Affaires Juridiques  
Conseillère Communautaire

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT

A.R. du ... 20 Mars 2023 .....

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 20230315 - DC 2023 - 26 - CC

Publiée le ... 20 mars 2023 .....